

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 149/7° L portant approbation du budget du Service local (exercice 1971)

n° 149/7° L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
10 décembre 1970

Numéro JO
n° 24 du 28/12/1970

Date du numéro
28 décembre 1970

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas : Vu la délibération no 475/6el, du 24 mai 1968 portant réglementation financière

Vu l'avant-projet du budget du service local approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 27 novembre 1970
A adopté dans sa séance du 10 décembre 1970 la délibération dont la teneur suit:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°.

Art. 2

— La perception des impôts, produits et revenus affectés au Territoire continuera d'être opérée pendant l'année 1971 conformément aux dispositions réglementaires, de même que la perception des impôts, produits et revenus affectés aux établissements publics et organismes divers dûment habilités.